



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 15/11/2022

Publication :
le 25/11/2022

Délibération n° D-2022-426

Subvention - Amélioration de l'Habitat - OPAH-RU Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Cathy GIRARDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

Direction Action Coeur de Ville**Subvention - Amélioration de l'Habitat - OPAH-RU
Niort**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH-R.U., arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, 2 demandes de versement de subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent l'amélioration de logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Dispositif	Type de projet	Montant des subventions Anah (en €)	Montant des subventions Commune de Niort (en €)	Total des subventions (en €)
Logement 1	OPAH-R.U.	P.O. Habiter Mieux	4 310,10	1 457,80	5 767,90
Logement 2	OPAH-R.U.	P.O. Habiter Mieux	8 600,00	2 500,00	11 100,00
Total des dossiers			12 910,10	3 957,80	16 867,90

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 3 957,80 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Le Maire de Niort

Jérôme BALOGÉ

OPAH Niort II Propriétaire occupant - Demande de paiement des subventions

Version du 10/10/2022

Propriétaire	Adresse	Date d'agrément Anah	Type de projet	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	Dépense subventionnée	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime Commune Niort	TOTAL subventions
		27/09/2017	PO Habiter Mieux	10 191,53 €	26%	9 578,00 €	4 310,10 €	35% + FART ASE 10%	1 457,80 €	10% + ASE 500€	5 767,90 €
		09/02/2017	PO Habiter Mieux	37 349,00 €	50%	20 000,00 €	8 600,00 €	35% + FART ASE 1 600€	2 500,00 €	10% + ASE 500€	11 100,00 €